

Couilly-Pont-aux-Dames le 09 Février 2026

Mesdames, Messieurs, chers Parents,

Vous trouverez ci-joint la tarification pour l'année scolaire 2026 - 2027. Nous profitons de ce courrier pour vous informer que vous recevrez par Ecole Directe UNE SEULE FACTURE, début octobre 2026, pour l'année scolaire 2026 - 2027.

Nous vous proposons de régler le montant de cette facture :

- ✚ A réception de la facture.
- ✚ Paiement privilégié par prélèvements automatiques : Soit 9 prélèvements dans l'année (le premier en Octobre 2025 et le dernier en juin 2027).

ATTENTION : Lors d'un départ en cours d'année scolaire tout trimestre comptable commencé est dû. (cf. : Convention de scolarisation)

T A R I F I C A T I O N

Contributions obligatoires annuelles		Maternelle	Elémentaire	Collège	
Contribution des familles ^(*)		1 343,00 €	1 267,00 €	1 495,00 €	
Piscine (Classes concernées)			88,00 €	88,00 €	
PSC1 ^(**) (Uniquement pour les 4 - 3 ^{èmes})				65,00 €	
Abonnement numérique (Tablette) (Uniquement pour les 5 - 4 - 3 ^{èmes})				204,00 €	
Restauration - Forfait annuel		Maternelle	Elémentaire	Collège	
Restauration - Forfait ^(***) 4 jours		1 134,00 €	1 199,00 €	1 206,00 €	
Restauration - Demi-forfait (2 jours fixes)		595,00 €	639,00 €	646,00 €	
Restauration - P.A.I		595,00 €	639,00 €	646,00 €	
Ticket repas exceptionnel		10,00 €	10,00 €	10,00 €	
Autres prestations annuelles		Maternelle	Elémentaire	Collège	
Garderie matin - 4 jours		345,00 €	345,00 €	345,00 €	
Garderie soir 16h45 - 17h45 - 4 jours		390,00 €			
Garderie soir 17h45 - 18h45 - 4 jours		400,00 €	400,00 €	400,00 €	
Garderie à l'unité		10,00 €	10,00 €	10,00 €	
Etude - 4 jours			495,00 €	495,00 €	
Etude à l'unité		10,00 €	10,00 €	10,00 €	
Autres contributions annuelles		Maternelle	Elémentaire	Collège	
APEL (par famille)		25,00 €	25,00 €	25,00 €	
Réinscription		90,00 €	90,00 €	90,00 €	
Inscription		130,00 €	130,00 €	130,00 €	
Fournitures	Mat PS	Mat MS/GS	CP	CE1-CM2	Collège
	59,00 €	59,00 €	61,00 €	61,00 €	65,00 €
Réduction "Famille nombreuse" sur la Scolarité			Le 3 ^{ème} enfant		30%
			Le 4 ^{ème} enfant		40%

Christian Lizan
Président d'OGEC

Agnès Kaelblen
Cheffe d'Etablissement

(*) Hors fournitures et voyages avec nuitées, la contribution des familles inclut la scolarité, les livres, les sorties scolaires et le budget pédagogique.

(**) PSC1 : Formation à la prévention et secours niveau 1 > Obligatoire au collège dorénavant.

(***) Prix d'un repas au forfait (Maternelle : 8,22 € - Primaire : 8,69 € - Collège : 8,74 €)

(****) Le remboursement du dépôt de garantie s'effectuera sur demande écrite à la fin du 1^{er} Trimestre de l'année scolaire suivante. Tout dépôt de garantie non réclamé lors du départ de l'élève sera versé au compte de solidarité.